

Le patrimoine à l'encan

Ioana Iosa

Ioana Iosa questionne les logiques spéculatives générées par la médiatisation des patrimoines bâtis nationaux et locaux. Celle-ci a vocation à stimuler l'émotion des mécènes, mais elle génère des inégalités qui alimentent le débat en matière de « droit au patrimoine » et réinterrogent le rôle de l'État dans un contexte d'inflation patrimoniale.

Au mois de mars 2018, la couverture de l'hebdomadaire *Le Point* titrait : « Comment sauver le patrimoine français », attirant l'attention sur le « plan d'urgence de Stéphane Bern », dont le portrait faisait aussi la première page¹. Ce dernier a été chargé en septembre 2017 par le président de la République d'une mission d'identification et de sauvegarde du patrimoine « en péril », notamment en zone rurale. Cette mission, appuyée par la Fondation du patrimoine et certaines Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), devait notamment faire appel à des financements en provenance du mécénat. Ajoutons ici que le même animateur de chaînes télévisées a également obtenu la possibilité d'initier un « loto du patrimoine² », forme ludique de levées de fonds.

Le choix de Stéphane Bern – ce « Prosper Mérimée du XXI^e siècle », d'après la rédaction du *Point* – ravive le débat autour de la notion de compétence. Savoirs et expérience acquis après de nombreuses années de formation ; efficacité et pragmatisme ; aisance dans le contournement des lourdeurs administratives... les compétences des « faiseurs » ou des « sauveurs » du patrimoine alimenteront encore les débats pendant de longues années. D'autant plus qu'un regard neuf, « candide » – capable non seulement d'identifier les blocages responsables de la gestion globale du patrimoine français présentée comme défailante, mais aussi de mobiliser l'enthousiasme, la bonne humeur et l'énergie – semble recherché par la présidence de la République. La sauvegarde du patrimoine prend ainsi un aspect ludique et spectaculaire, qui révèle en creux la gestion défailante par l'État de nombreux monuments dont la liste ne cesse de s'allonger.

L'émotion, nouveau critère d'évaluation d'une action patrimoniale privatisée

Déjà en 2015, lors des Journées du patrimoine, Stéphane Bern consacrait un « téléthon » au patrimoine national, mettant en concurrence les projets d'associations ou de propriétaires privés afin de « sauver nos trésors ». Menacés par un danger imminent qui planerait sur les bâtisses en question, fermes, églises, maisons d'écrivain et châteaux étaient passés en revue, sous le parrainage de personnalités du show-business, avant le vote par SMS. Chacune devait raconter son histoire

¹ *Le Point*, n° 2378.

² Il a été mis en place en septembre 2018 à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (grattage et tirage spécial). Les recettes de l'État (estimées à 20 millions d'euros) seront reversées à la Fondation du patrimoine, qui espère ainsi attirer l'attention publique sur le besoin de sauvegarde du patrimoine et encourager ainsi les mécénats privés et populaires. La hiérarchisation des choix, elle, est laissée à la latitude de la Française des jeux et de la Fondation du patrimoine.

pour susciter le soutien. L'enveloppe de 10 000 euros perçue par une bâtisse sur trois – financée par la Fondation Vieilles maisons de France, la Fondation pour les monuments historiques et la Fondation du patrimoine – n'avait pas pour seule ambition de sauver ces constructions, mais aussi de récompenser « l'esprit positif », l'énergie et la passion.

Cette compétition autour de la capacité à mettre en récit et à susciter des émotions est très éloignée des anciennes méthodes de travail de l'État protecteur et régulateur. Elle prend le risque d'encourager les logiques spéculatives et de faire oublier que les patrimoines et les mémoires ne sont pas des marchandises, dont la commercialisation serait sans conséquence.

Face à l'incapacité des pouvoirs publics de financer un patrimoine en expansion, l'arrivée de ces investissements privés vient pallier le désinvestissement de l'État. Mais ils ne soutiennent que les éléments patrimoniaux les plus médiatisés, ce qui fragilise les revendications actuelles liées au « droit au patrimoine » pour tous (Kaddour 2015). Rappelons-ici l'importance de la construction patrimoniale et mémorielle dans la définition identitaire de la collectivité et des individus qui s'identifient à elle et qui s'engagent à la protéger, l'administrer et la valoriser.

Désir de patrimoine et inflation

Les revendications patrimoniales prennent forme à partir des années 1970, quand le débat concernant l'inscription sur les listes de protection repose la question de la définition et de la transmission d'un héritage commun. Le culte des monuments (Riegl 1903) cède la place au patrimoine, puis aux processus de patrimonialisation, notions larges et capables d'englober un plus grand nombre d'objets. La décentralisation des années 1980 renforce l'accès des communes à la désignation d'un patrimoine susceptible d'agréger identités et projets et de générer, de la sorte, du lien social.

À l'échelle mondiale, la création du label « patrimoine mondial de l'humanité » en 1972 par l'UNESCO donne une portée internationale au débat et amorce la circulation des modèles. À partir de 2003, cette institution internationale définit et protège le patrimoine culturel immatériel³. Deux ans plus tard, le Conseil de l'Europe reconnaît la légitimité d'une communauté de référence dans l'identification, la sauvegarde, le partage et la valorisation de son patrimoine (Convention de Faro de 2005, restée sans suite en France).

Dans le même mouvement, le désir de participation des Français et son institutionnalisation se déclinent sous de nombreuses formes : collecte et récits divers, identification des héritages emblématiques de la communauté, opportunités de mécénat populaire, etc. On assiste ainsi au glissement d'une patrimonialisation établie par l'expertise scientifique vers une patrimonialisation revendiquée par des groupes constitués qui ouvre le débat sur la démocratisation patrimoniale (Tomas 2004).

Ce contexte générera entre autres l'essor du patrimoine dit d'intérêt local⁴, de proximité, non protégé, populaire (Rautenberg 2010), le petit patrimoine⁵ – naturel ou culturel – ou encore le patrimoine rural, « ayant à un moment donné un caractère [...] remarquablement ordinaire » (Gravari-Barbas 2014). Ces catégories ne sont pas tout-à-fait équivalentes, mais leur énumération montre l'ambition partagée de définir des patrimoines possibles, qu'il s'agisse ici des héritages susceptibles de voir un jour leur valeur augmentée et reconnue par des instances labellisatrices (ministère de l'Agriculture, fondations, associations) ou tout simplement des héritages dont la

³ Voir ici les travaux concernant la patrimonialisation des arts du spectacle, des rituels et cérémonies, des sports, de la gastronomie, de la gestion de l'environnement, etc. (Bortolotto 2011 ; Davallon 2012).

⁴ Voir ici la proposition de 1991 de Bernard Bosson, député-maire d'Annecy, de reconnaître une troisième catégorie de bâtiments de valeur, ni classés, ni inscrits, mais « d'intérêt local ».

⁵ Catégorie qui rassemble des héritages culturels non protégés institutionnellement, mais ayant une certaine valeur affective, esthétique ou historique pour des individus ou des groupes. Un site homonyme – www.petit-patrimoine.com – propose de recenser un maximum « d'oubliés du patrimoine ».

conservation et la valorisation font sens pour une communauté de référence. L'évolution des valeurs invoquées lors de cette dernière décennie française est remarquable. L'ancienneté et l'authenticité, auxquelles s'intéressait l'historien de l'art Aloïs Riegl au début du XX^e siècle, ont fait place à des critères plus subjectifs appartenant au registre des émotions patrimoniales (Fabre 2013). Le patrimoine devient ainsi « vivant », « attachant », « beau », « curieux », « bizarre » ou encore « coup de cœur » (Chunikhina 2013). La capacité de le transformer, de l'investir, de le mettre en visibilité et d'en tirer un profit symbolique ou mercantile est la motivation principale des citoyens et propriétaires. La particularité du patrimoine ordinaire, fondé sur la sensibilité populaire, plus modeste, moins monumental, plus proche et surtout ludique et facile à investir, résiderait donc dans l'importance de la proximité et de l'engagement de tout un chacun. L'accès des individus et des groupes à l'initiative patrimoniale crée ainsi une catégorie à part, dont le périmètre est encore difficile à définir.

Logiques de marché et fractures socio-territoriales

Nombreux sont les chercheurs qui questionnent ce désir de patrimoine, nommé également « engouement pour le patrimoine » (Bourdin 1984), « course à la labellisation », « omnipatrimonialisation » et « patrimonialisation » (Gravari-Barbas 2014), ou encore « augmentation patrimoniale » (Urbain 2011) ou « hystérie patrimoniale » (Jeudy 2011). Cet élargissement du champ patrimonial pose la question cruciale de la prise en charge des dépenses liées à la gestion patrimoniale. En effet, dans un contexte d'inflation patrimoniale et d'austérité économique, les pouvoirs publics ne peuvent plus investir dans un patrimoine en expansion. Les investissements privés, eux, pourraient pallier à ce manque, mais ils ont l'inconvénient de renforcer la concurrence entre les projets de patrimonialisation, ce qui pose des questions d'inégalité et d'injustice. En effet, comme le montrent bien B. Darras et X. Greffe (Darras et Greffe 2014), le modèle dominant – qui distingue valeur d'existence⁶ et valeur d'usage⁷ et donc « patrimoine stock » et « patrimoine flux » – se retrouve fragilisé suite au désengagement du secteur public. À l'heure du « tout patrimoine » (Urbain 2011), l'autofinancement – par la privatisation des biens publics, l'ouverture aux visites, la location pour des événements privés, etc. – devient un objectif en soi. Ainsi, un nouveau régime de patrimonialisation, plus mercantile, impose la rentabilité du patrimoine au quotidien.

Jointe à l'inflation patrimoniale et à la mise en retrait de l'État, la rentabilité laisse entrevoir une triple fracture :

- entre monuments inscrits et classés et patrimoines plus ordinaires, dont la charge émotionnelle et les mémoires ont plus de valeur pour leurs porteurs que la bâtisse ou le site en eux-mêmes ;
- entre objets patrimoniaux en milieu urbain et objets patrimoniaux ruraux, les seconds attirant, à quelques exceptions près, moins de flux touristiques, ce qui les empêche d'occuper une bonne position dans le classement des patrimoines nécessitant rapidement des subventions en vue d'une réhabilitation nécessaire ;
- enfin, entre « entrepreneurs du patrimoine » (Barrère *et al.* 2017), disposant d'un capital culturel et social leur permettant de franchir (ou contourner) les carcans institutionnels et les méandres du numérique, et entrepreneurs, plus démunis dans leurs démarches de recherche de fonds.

⁶ Générant des inventaires qui nécessitent des subventions publiques ou du mécénat.

⁷ Financement marchand qui permet aux recettes de couvrir les dépenses d'entretien et de conservation.

Vers un nouveau rôle de l'État ?

Avec l'évolution des critères de patrimonialisation et de ses financements, nous assistons à l'amplification des inégalités patrimoniales entre des collectivités fortes et faibles (Heinich 2009), entre propriétaires « sachants » et propriétaires « profanes », mettant en concurrence (par nature faussée), deux mémoires disposant de moyens de promotion profondément inégaux. Nous constatons également une montée en puissance de formes d'instrumentalisation de l'émotion patrimoniale (Fabre 2013), comme l'a montré entre autres l'émission « Sauvons nos trésors » en 2015, capable de garantir le financement rapide et efficace de la rénovation.

Dans ce contexte d'encouragement d'une gestion patrimoniale privée, la confusion déjà importante en matière de tri, de compétences et de légitimités patrimoniales risque d'être renforcée, amplifiant *de facto* les inégalités patrimoniales déjà présentes. L'initiation des porteurs de projets aux méthodes d'autogestion et de *crowdfunding* pourrait constituer une solution pour réduire les inégalités de promotion et sortir de l'impasse générée par l'inflation patrimoniale et la réduction des fonds publics alloués à l'entretien du patrimoine. Mais pour qu'elle soit efficace, il faudrait que l'État prenne conscience de son rôle de pédagogue, en les aidant à devenir autonomes sans les mettre en concurrence, en les formant et en les responsabilisant.

Bibliographie

- Barrère, C., Busquet, G., Diaconu, A., Girard, M. et Iosa, I. (dir.). 2017. *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*, Paris, L'Harmattan, coll. « Habitat et sociétés ».
- Bortolotto, C., (dir.). 2011. *Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Bourdin, A. 1984. *Le Patrimoine réinventé*, Paris : PUF.
- Chunikhina, I. 2013. « Le "Patrimoine de proximité" : du "coup de cœur" au label », in D. Fabre (dir.), *Émotions patrimoniales*, Paris : MSH, coll. « Ethnologie de la France », p. 173-194.
- Darras, B. et Greffe, X. 2014. « Les périmètres économiques du patrimoine », in M. Gravari-Barbas (dir.), *Atelier de réflexion prospective « Nouveaux défis pour le patrimoine culturel »*, rapport final, synthèse des travaux du consortium PA.TER.MONDI, Paris : EIREST, Université Paris 1, Agence nationale de la recherche.
- Davallon, J. 2012. « Comment se fabrique le patrimoine », communication au colloque « Le patrimoine oui, mais quel patrimoine ? », Commission nationale française pour l'UNESCO, avec la collaboration de la MCM/Centre français du patrimoine culturel immatériel, Paris : UNESCO.
- Fabre, D. (dir.). 2013. *Émotions patrimoniales*, Paris : MSH, coll. « Ethnologie de la France ».
- Gravari-Barbas, M. (dir.). 2014. *Atelier de réflexion prospective « Nouveaux défis pour le patrimoine culturel »*, rapport final, synthèse des travaux du consortium PA.TER.MONDI, Paris : EIREST, Université Paris 1, Agence nationale de la recherche. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/documents/2014/ARP-PACT-Rapport-final.pdf.
- Heinich, N. 2009. « L'administration de l'authenticité. De l'expertise collective à la décision patrimoniale », *Ethnologie française*, vol. 39, n° 3, p. 509-519. Disponible en ligne à l'URL suivant : www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2009-3-page-509.htm.
- Jeudy, H.-P. 2011. « L'hystérie du patrimoine », entretien avec Bernard Jeannot et Cyril Martin, *Area Revue*, n° 25.
- Kaddour, R. 2015. « Prise en compte de la pluralité des mémoires d'habitants dans la "patrimonialisation" des grands ensembles. Réflexion à partir du cas stéphanois », *Echogéo*, n° 33. Disponible en ligne à l'URL suivant : <http://echogeo.revues.org/14337>.

- Rautenberg, M. 2010. « Patrimoine et populaire sont-ils compatibles ? Éléments pour une discussion critique de la notion de patrimoine populaire », in J.-C. David et S. Müller Celka (dir.), *Patrimoines culturels en Méditerranée orientale : recherche scientifiques et enjeux identitaires*, Lyon, Rencontres scientifiques en ligne de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée.
- Riegl, A. 1984 [1903]. *Le Culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Espacements ».
- Tomas, F. 2004. « Les temporalités du patrimoine et de l'aménagement urbain », *Géocarrefour*, vol. 79, n° 3, p. 197-210. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://journals.openedition.org/geocarrefour/722>.
- Urbain, J.-D. 2011. *L'Envie du monde*, Paris : Bréal.

Ioana Iosa est architecte, docteure en urbanisme et chercheure au LAA/UMR 7218 LAVUE. Ses recherches portent sur l'usage fait de la monumentalité et des emblèmes architecturaux dans la construction identitaire nationale ou locale, ainsi que sur les reconfigurations des politiques patrimoniales dans l'espace européen, leur application et leur réception. Elle a copublié en 2017 à l'Harmattan, « Habitat et sociétés », l'ouvrage *Mémoires et patrimoines. Des revendications aux conflits*.

Pour citer cet article :

Ioana Iosa, « Le patrimoine à l'encan », *Métropolitiques*, 13 septembre 2018.
URL : <https://www.metropolitiques.eu/Le-patrimoine-a-l-encan.html>.